

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, avis public est, par les présentes, donnée aux contribuables de la Municipalité de Venise-en-Québec :

Que le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 sera déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mars qui débute à 19h, à l'hôtel de ville de la Municipalité de Venise-en-Québec situé au 237, 16^e Avenue Ouest. Le directeur général procédera à une brève présentation du rapport. Le maire suppléant, Johnny Izzi, fera également part des faits saillants.

DONNÉ ce 23^e jour du mois de février 2022 à Venise-en-Québec.



Lukas Bouthillier, CPA Auditeur, M. Sc.
Directeur général et Secrétaire trésorier

Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rapport financier pour l'exercice de l'année 2020.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rapport financier pour l'exercice de l'année 2021 sur le site Internet de la Municipalité le 23 février 2022.



Lukas Bouthillier, CPA Auditeur, M. Sc.
Directeur général et Greffier trésorier
23 février 2022